

COMPTE-RENDU

Séance du 10 juillet 2020

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7 + 2 procurations

Le dix juillet deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Olivier MICHOT, Maire, dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 juillet 2020.

Étaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire CHOLLEY, Bruno CLEMENT DE GIVRY, Corinne FAUVET-BODIN, Olivier MARTINET, Aimé MONJOIN, Pascal BALLEREAU,

Absents excusés : Marie-Claude MASSUARD, Michaël BLANCHARD, Béatrice CHENET, Jean-Loup JAMET

Pouvoirs : Jean-Loup JAMET à Pascal BALLEREAU

Michaël BLANCHARD à Olivier MARTINET

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-Claire CHOLLEY

ORDRE DU JOUR :

- Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Monsieur le Maire a proposé d'ajouter un point supplémentaire : les indemnités du maire.
Un membre du Conseil a refusé cet ajout. Le point n'a donc pas été présenté en séance.

Election du délégué et des trois suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral portant répartition du nombre de délégués et suppléants à élire en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 et fixant le mode de scrutin applicable pour chaque commune du département,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Bruno CLEMENT DE GIVRY, Aimé MONJOIN, Olivier MARTINET et Madame Marie-Claire CHOLLEY. La présidence du bureau est assurée par ses soins. Il précise que si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

b) Élection du délégué

Candidature enregistrée : Olivier MICHOT

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

A obtenu :

- Monsieur MICHOT Olivier : 9 voix

Monsieur MICHOT Olivier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Élection des trois suppléants

Candidatures enregistrées :

Aimé MONJOIN

Corinne FAUVET-BODIN

Marie-Claire CHOLLEY

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Monsieur Aimé MONJOIN : 9 voix

Madame Corinne FAUVET-BODIN : 9 voix

Madame Marie-Claire CHOLLEY : 9 voix

Monsieur Aimé MONJOIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Madame Corinne FAUVET-BODIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Marie-Claire CHOLLEY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Le secrétaire de séance,
Marie-Claire CHOLLEY

Le Maire,
Olivier MICHOT

Les Conseillers,